

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2012

<u>Présent-e-s :</u>	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
	<u>Excusé-e-s :</u>	Mme	Helen	Schneuwly	LR+
M.		Alexandre	Krasnosselski	DCe	Secrétaire du bureau
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

Mme T. Hoyos Bajrami, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue au public présent et aux membres de l'assemblée ; elle excuse l'absence de Mme H. Schneuwly et de M. A. Krasnosselski. Elle ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 8 octobre 2012
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1317 Approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
 - VI.2. *P-D-1318 Maintien du GIAP comme prestataire des activités parascolaires*
Rapport de majorité : par Luc Lavarini
Rapport de minorité : par Ginior Rana Zolana
- VII. Réponse du Maire à la motion M-1015 Pour entreprendre des fouilles archéologiques sur le site de la ferme de Compesières
- VIII. *Décisions de l'AG de l'ACG du 29 septembre 2012 relative à la contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG*
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2012

Page 158, vote de la délibération 1316 – **M. D. Fischer** demande la suppression du terme « à l'unanimité » ; le résultat du vote indiqué reste néanmoins correct.

➔ **Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2012 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Invitation à participer, le vendredi 23 novembre à 19h00, à l'inauguration du festival « Hip Hop Communes-Ikation » qui se déroulera du 9 au 24 novembre à Carouge.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Plan de site de Compesières

M. A. Walder informe que l'étude du plan de site de Compesières a été présentée à la commission des monuments, de la nature et des sites ainsi qu'à la commission de l'urbanisme ; l'Exécutif est dans l'attente d'un retour de leur part sous la forme de recommandations. Le travail se poursuit, en collaboration avec les différents services cantonaux, et le projet sera prochainement présenté à la commission de l'aménagement. La problématique du positionnement d'une nouvelle école est liée à ce plan de site et, dans ce cadre, le comité de pilotage a arrêté trois lieux potentiels d'implantation.

2. Œuvre

Chaque année, la commune de Bardonnex acquiert une œuvre réalisée par un artiste bardonnésien ou des environs. S'agissant, cette année, de la 12^{ème} acquisition, elle a décidé de réaliser un calendrier représentant chacune d'entre elles.

3. Direction cantonale de la mobilité (DGM)

Des représentants de la DGM seront reçus jeudi à la mairie, le nouveau responsable du secteur souhaitant présenter la réorganisation du service. L'Exécutif saisira cette opportunité pour signaler les problèmes rencontrés sur la commune.

4. Combe de l'Arande

Des promeneurs inquiets ont récemment alerté la mairie au sujet de travaux entrepris sur une parcelle sise dans la combe de l'Arande et de l'état désastreux des chemins de Lathoy et du Curial provoqué par le passage répété des machines. **M. A. Walder** indique que ces travaux consistaient au déplacement de terre arable comblé par une matière de moindre qualité. La commune a demandé au propriétaire une remise en état et un nettoyage des chemins. Peu après, le service cantonal de la gestion des déchets a sommé le propriétaire d'évacuer le remblai utilisé en décharge et de remettre en place la terre végétale précédemment déplacée.

5. Bâtiment artisanal

M. A. Walder informe que l'acte de vente relatif à l'achat de la parcelle est prêt. La réflexion quant au bâtiment continue et un appel d'offre sera prochainement lancé, sachant que deux propositions ont d'ores et déjà été reçues.

6. Stade de Compesières – assainissement

Les travaux d'assainissement prévus aux environs du stade de Compesières commenceront normalement le 19 novembre prochain. **M. A. Walder** rappelle qu'il s'agit de raccorder le bâtiment du stade Alfred-Comoli au collecteur d'eaux usées.

7. Zone agricole enclavée

Une seule zone agricole enclavée, soit difficilement cultivable, a été recensée par le canton sur la commune de Bardonnex. Il s'agit d'une parcelle en forme de triangle située près du *Buffalo Grill*. Une étude permettant de viabiliser celle-ci a été entreprise par le canton ; elle sera prochainement présentée à l'Exécutif.

8. Conseil municipal – procès-verbal de la dernière séance

Suite à la dernière séance du Conseil municipal, **M. A. Walder** a rencontré le directeur de l'établissement scolaire de Compesières afin d'éclaircir les faits étrangement présentés par la présidente. Il n'a rien appris de nouveau de la problématique mais il apparaît que les précédents échanges entre les parents, le GIAP et M. C. Senebier, ont été mal compris et relatés. M. A. Walder demande donc instamment à la présidente d'intervenir, à l'avenir, avec des propositions concrètes et une meilleure connaissance des dossiers. Plutôt que de prendre la parole de manière intempestive en séance plénière du Conseil municipal, il eût été préférable qu'elle contactât la mairie qui aurait pu lui donner quelques éléments utiles.

Il relève également le déroulement chaotique de la séance du bureau durant laquelle la présidente a souhaité modifier le procès-verbal en ajoutant des dires inventés ; ceci a provoqué le reflet intégral, dans le procès-verbal, du point litigieux de la séance plénière. Bien que la présidente en ait demandé la modification, il ressort que M. A. Walder n'a jamais dit que la barrière envisagée n'améliorerait pas la sécurité mais qu'elle n'empêcherait pas les enfants de quitter l'école, s'ils le souhaitent. Pour conclure, il regrette le manque d'honnêteté intellectuelle de la part de la présidente.

9. Bibliothèque de la Bossenaz

Mme B. Guex-Crosier rappelle que la bibliothèque de la Bossenaz a été inaugurée mi-octobre ; elle met 2'000 livres à disposition et 50 lecteurs sont inscrits. L'APEBar, qui gère cette dernière, est satisfaite du succès rencontré.

10. Aînés – Centre d'animation pour retraités (CAD)

35 personnes ont participé à la séance réunissant le CAD, les seniors de la commune et les autorités. Quelques personnes motivées se sont annoncées pour réfléchir à une nouvelle structure et continuer à développer des activités sur la commune.

11. Compesières en lumières

L'inauguration se déroulera le 30 novembre prochain à 18h30. **Mme B. Guex-Crosier** indique que le jury s'est réuni il y a quelques jours et, après de longues discussions, a retenu deux projets. Elle rappelle toutes les propositions seront exposées dans l'entrée de la commanderie tout au long de la durée de l'illumination.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

En l'absence de M. A. Krasnosselski, président, **M. B. Boymond** indique que la commission :

- a traité quelques demandes d'autorisation de construire,
- a entamé une première approche informative relative à l'échange ou à la vente de la parcelle de la Tuilerie de Bardonnex (PD-1310),
- reçu une brochure relative au projet franco-valdo-genevois.

Commission des bâtiments et écoles :

Mme M. Devins indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le budget 2013,
- pris note de l'efficacité des travaux d'insonorisation entrepris à l'auberge communale.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. B. Boymond indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- discuté du réaménagement du giratoire de Compesières,
- étudié le projet d'évacuation des eaux claires au chemin des Forches,
- repris les divers 2011-2012 de la commission.

Commission environnement et développement durable :

M. D. Fischer indique que la commission :

- a étudié le budget 2013,
- a terminé la préparation de l'Agenda du tri 2013,
- a reçu *Ecoservices* pour la présentation de l'étude financière et technique relative aux déchetteries enterrées,
- procèdera prochainement à l'attribution des subventions de l'aide au développement et humanitaire à l'étranger.

Commission sociale et culture :

M. F. Giacobino indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le budget 2013,
- attribué une subvention de CHF 3'000.- à l'APEBar,
- fait son choix pour le cadeau des aînés,
- invité Mme I. Micheli Kristof à rejoindre, en qualité d'experte, le jury chargé de choisir le projet 2012 pour l'illumination de Compesières.

Commission des finances :

Mme T. Hoyos Bajrami indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- réuni les remarques des différentes commissions relatives au budget 2013 et étudié celui-ci dans son intégralité.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1317 Approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

La présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que la commission des finances a étudié les quelques propositions de modifications proposées par les différentes commissions et les a adoptées. Dans ce sens, le projet de budget initialement proposé a subi une légère variation, le bénéfice prévisionnel passant d'environ CHF 12'000.- à CHF 9'577.-.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1317.**

P-D-1317 Approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Considérant,

- les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- le budget administratif pour l'année 2013, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 30 octobre 2012,
- le budget de fonctionnement présentant un montant de CHF 5'190'033.- aux charges et de CHF 5'199'610.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'577.-,
- le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 qui s'élève à 41 centimes,
- le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,
- le plan annuel des investissements présentant un montant de CHF 2'832'000.- aux dépenses et CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 2'832'000.-, soit CHF 1'722'000.- aux investissements du patrimoine administratif et CHF 1'110'000.- aux investissements du patrimoine financier,
- les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 1'016'599.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 9'577.- soit un montant d'autofinancement net de CHF 1'026'176.- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de CHF 1'805'824.-.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 5'190'033.- aux charges et de CHF 5'199'610.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 9'577.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 41 centimes.
3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2013.
4. D'autoriser le maire à emprunter en 2013 jusqu'à concurrence de CHF 1'805'824.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de CHF 695'824.- pour le patrimoine administratif et de CHF 1'110'000.- pour le patrimoine financier.
5. D'autoriser le maire à renouveler en 2013 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

2. P-D-1318 Maintien du GIAP comme prestataire des activités parascolaires

Rapport de majorité : par Luc Lavarini

Rapport de minorité : par Ginior Rana Zolana

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. Ch. Hottelier** qui est surpris du fait que le projet de délibération émane de la commission. En effet, le sujet a d'abord été étudié en commission avant de parvenir au Conseil municipal. Il avait en effet cru comprendre que les commissions ne devaient pas s'autosaisir de sujets. Aussi, se demande-t-il si cette manière de procéder est conforme à la législation.

Effectivement, cette manière de procéder est à la limite de la législation. Néanmoins, **M. A. Walder** rappelle que le projet de délibération pourrait être renvoyé en commission ce qui respecterait la règle. Il ajoute qu'il est fréquent que des sujets soient travaillés en commission ce qui permet aux commissaires d'apporter leurs idées. Dans le cas présent, l'association La P'tite Bouffe est venue présenter un projet à l'Exécutif qui l'a délégué à la commission, il ne s'agit donc pas vraiment d'une autosaisie. Cette manière de faire pourrait néanmoins surprendre la population ; en effet, l'ordre du jour présenté ne comporte quasi pas de sujets qui pourraient être renvoyés et retravaillés en commission puisque la discussion et l'étude ont déjà été faites. Il est du ressort du Conseil municipal de décider s'il serait mieux de faire une partie du travail pour modeler le projet, le présenter au Conseil municipal puis le renvoyer en commission pour une étude approfondie ; ce parcours aurait le mérite de permettre à plus de monde de s'exprimer.

M. Ch. Hottelier aimerait que les présidents de commission gardent en mémoire la juste manière de procéder.

S'appuyant sur les explications du maire, **M. O. Sauty** demande pourquoi le Conseil municipal aurait plus de travail et moins d'informations s'il suivait le processus réglementaire.

M. A. Walder pointe surtout les divers des commissions sur la base desquels l'Exécutif entame des études et des discussions. Si l'on devait appliquer strictement la procédure, les impulsions des commissaires devraient ressortir exclusivement du Conseil municipal par le biais de motions, résolutions ou délibérations.

Le fait de devoir à chaque fois déposer une délibération ou une résolution demanderait en effet plus de travail aux conseillers municipaux. Selon **M. F. Giacobino**, le rapport oral des présidents de commission en séance plénière simplifie la procédure et permet au public de prendre facilement connaissance du travail des commissions.

M. L. Lavarini, auteur du rapport de majorité, indique que ce dernier reprend au plus près ce qui a été discuté au fil des séances de la commission sociale. Il attire l'attention sur des points tels que l'accueil continu en 2014 et une vision à long terme qui ont influencé le choix du statu quo.

M. G. Rana Zolana présente ses excuses pour s'être appuyé sur le texte de M. L. Lavarini pour présenter son rapport de minorité. L'unique but de sa démarche était de lancer le débat. Il a effectivement repris le préambule dans son intégralité puis s'est appuyé sur les arguments de la majorité pour défendre ceux de la minorité.

Selon **Mme B. Guex-Crosier**, le rapport de minorité ne peut, en l'état et tel que formulé, pas être maintenu. Le rapport de majorité a été transmis au bureau comme document de travail et non pour servir de base à la rédaction d'un rapport de minorité.

D'un aspect purement formel et selon l'article 74 du règlement du Conseil municipal, **M. D. Fischer** précise que tout rapport doit être remis un jour avant la séance du bureau du Conseil municipal.

Les raisons qui poussent à refuser ce rapport de minorité sont qu'il s'agit d'un plagiat et qu'il ne fait que contredire les arguments de la majorité. **M. A. Walder** propose donc à M. G. Rana Zolana de le retirer.

Effectivement le rapport de minorité aurait dû parvenir dans les délais impartis par le règlement et malgré le fait qu'il s'agisse d'un plagiat du rapport de majorité, **M. O. Sauty** estime que rien n'interdit de procéder de cette façon du moment que les règles de la LIPAD ne sont pas transgressées. Il ajoute qu'il rejoint les arguments de M. G. Rana Zolana et informe que le groupe MCG votera en faveur du projet *Indépendance de La P'tite Bouffe*. Si cette organisation de proximité ne devait pas donner satisfaction, il serait tout à fait possible de reprendre les choses telles qu'elles étaient au préalable.

M. L. Lavarini précise qu'il a passé du temps à écrire le rapport de majorité et, s'il peut comprendre qu'une partie de son écrit ait été repris, il n'accepte pas qu'on ne lui en ait pas parlé au préalable. De plus, il pense qu'il y a abus par la position de M. G. Rana Zolana au sein du bureau du Conseil municipal ; s'il n'avait pas été membre de ce dernier, il n'aurait pas eu le texte en sa possession. Il rappelle également que chaque conseiller a reçu, en début de législature, un modèle de procès-verbal et un modèle de rapport. Revenant à ses arguments, il indique que dans sa réflexion, la commission a vraiment essayé de mettre les sentiments d'un côté et la raison de l'autre. Elle a relevé le dynamisme et l'application de l'association dans son travail et dans son projet ; certains incontournables ont fait que le statu quo l'emportait sur le changement.

Mme B. Guex-Crosier rappelle que le rapport de majorité n'était pas public et que personne n'était sensé en avoir l'accès, il y a donc infraction à la LIPAD. Elle précise que le projet de délibération 1318 est présenté ce soir grâce au dynamisme et à l'envie du comité de *La P'tite Bouffe*. Le projet présenté n'a pas été fait à la légère, il propose des solutions, il a été construit, réfléchi et étayé. L'association l'a présenté à l'Exécutif qui a choisi de le transmettre à la commission sociale pour réflexion. Cette dernière a rencontré l'association puis le GIAP et a essayé de ressortir les critères qui lui semblaient les plus importants et prépondérants pour l'accueil et le bien-être des enfants. Mme B. Guex-Crosier ajoute que la loi relative à l'horaire continu, qui devrait prendre place en septembre 2014, n'est pas encore aboutie. L'Etat et le GIAP travaillent aux modalités et transformations qui seront nécessaires pour assurer un accueil optimal aux enfants ; malheureusement, les restaurants scolaires ne sont pas partie prenante dans la discussion. Ils n'auront d'ailleurs que très peu de temps, une fois les décisions prises, pour s'adapter à la nouvelle situation.

La commission a dès lors choisi le statu quo car elle a plus de garanties pour l'entrée en vigueur de l'horaire continu 2014 et qu'elle estime cette solution plus viable. Elle relève enfin l'ouverture de la délibération qui oriente équitablement la décision du Conseil municipal.

Le débat est bien avancé et c'est ce que **M. G. Rana Zolana** souhaitait en rédigeant un rapport de minorité ; aussi, choisit-il, pour la forme, de le retirer.

Après avoir pris connaissance des différents arguments, **M. Ch. Hottelier** informe que Bardonnex Alternative soutiendra le maintien de la collaboration avec le GIAP.

On parle de confort, de sécurité et de garantie, **M. O. Sauty** se demande quelle garantie manque à *La P'tite Bouffe* pour obtenir le marché. Si la commune a confiance en cette équipe, il pense qu'il faut lui donner la chance de mener le projet. Si en 2014, la commune n'est pas satisfaite de la structure mise en place, elle pourra toujours rectifier le tir.

Mme M. Barrillier demande s'il serait possible d'envisager, avec *La P'tite Bouffe*, un contrat à durée déterminée renouvelable.

Mme B. Guex-Crosier précise que l'engagement que prendra le Conseil municipal n'est pas à durée déterminée. Tant que la collaboration choisie est satisfaisante, elle continuera.

M. A. Walder ajoute que le Conseil municipal a choisi d'adhérer au GIAP, il choisira également d'en sortir. M. A. Walder souhaite rendre compte de l'importance des changements si le Conseil municipal devait choisir de faire un essai. Il saisit l'opportunité de la présence de la présidente et du trésorier de *La P'tite Bouffe* dans le public pour les remercier de leur proposition. Lors de la présentation du projet, l'Exécutif a été ébloui par la qualité de l'infrastructure proposée mais a vite été rattrapé par la réalité. Le GIAP, même s'il fonctionne plus ou moins bien, offre une garantie et une sécurité qu'une association formée de bénévoles ne peut égaler. Aux yeux de l'Exécutif, le changement présente un risque trop important et il est favorable, de ce fait et à l'unanimité, au statu quo.

M. F. Giacobino signale que le groupe Libéral, Radical et Plus n'a pas reçu de consigne de vote. Les discussions au sein de la commission sociale, même si elles ont abouti à l'établissement d'un tableau de critères positifs et négatifs ce qu'il n'approuve pas, ont été de qualité. Il voit l'arrivée de l'horaire continu 2014 comme une bombe et il comprend que l'Exécutif préfère lui faire face en collaborant avec le GIAP. Il termine en regrettant la situation de mésentente qui s'est établie entre *La P'tite Bouffe* et le GIAP ces dernières années et relève la difficulté de la décision à prendre.

Mme M. Devins relève quelques termes entendus durant la soirée : pérennité, *La P'tite Bouffe* vient de fêter ses 20 ans ; personnel, quatre personnes sont engagées par le GIAP, entre 11 et 18 personnes forment le comité de *La P'tite Bouffe* ; formation, quelle formation faut-il pour s'occuper des enfants ?

Mme F. Parisod Nicolet indique que les personnes qui proposent leur candidature au GIAP doivent être, au minimum, au bénéfice d'un CFC (Certificat fédéral de capacité). Elles reçoivent une formation de base de 80 heures puis doivent suivre une formation continue à raison de 10 heures par année. Le GIAP propose un catalogue de modules réservés à son personnel ; il peut s'agir de méthode d'éducation, d'autorité, de loisirs, etc.

Le GIAP est une structure professionnelle ; si quelqu'un démissionne ou s'absente, il y aura toujours une personne disponible pour remplacer, d'où une certaine pérennité sur le long terme. **Mme B. Guex-Crosier** rappelle que *La P'tite Bouffe* est une association formée de bénévoles et, malgré la bonne volonté du comité, il est toujours très difficile de trouver des personnes prêtes à donner de leur temps.

M. G. Rana Zolana ajoute que, dans son projet, *La P'tite Bouffe* envisageait l'engagement de salariés en sus de son comité formé de bénévoles. Quant à la formation, il pense qu'il existe, sur le marché, des cours de formation semblables à ceux dispensés par le GIAP.

M. O. Sauty : « Que se passe-t-il maintenant que le rapport de minorité a été retiré par son auteur ? »

Mme B. Guex-Crosier répond que le débat continue ; le rapport ne sera simplement pas protocolé et non accessible au public.

Selon **M. D. Fischer**, une association formée de bénévoles peut disparaître du jour au lendemain ce qui n'est pas le cas d'un groupement tel que le GIAP. Même si le Conseil municipal devait voter le maintien ce soir, il ne serait pas impossible que *La P'tite Bouffe* revienne dans quelques années avec une nouvelle proposition plus étoffée. Il termine en indiquant que le groupe DC et Entente votera en faveur du statu quo.

M. O. Sauty craint, en refusant le projet, que le comité de *La P'tite Bouffe* ne baisse les bras

L'Exécutif s'est posé la même question, aussi a-t-il reçu le comité de *La P'tite Bouffe* avant cette séance pour lui faire part de la tendance. A un moment donné, il n'est pas suffisant d'avoir de la bonne volonté pour faire pencher la balance du bon côté. En engageant du personnel, le comité devra assumer un travail de direction. Indépendamment du choix qui sera fait ce soir, si le comité devait changer, il ne serait pas facile de trouver des bénévoles capables d'assurer ce travail car il est plus aisé de confier une telle charge à des employés salariés. **M. A. Walder** ajoute qu'il est de la liberté du comité de rester motivé ; il faut être conscient que ces bénévoles n'ont aucune obligation particulière par rapport à l'association. Il termine en précisant que le GIAP n'est pas une émanation de l'Etat mais un groupement intercommunal financé par les communes.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1318 en demandant qui accepte de poursuivre la collaboration avec le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) pour l'accueil parascolaire.**

P-D-1318 Maintien du GIAP comme prestataire des activités parascolaires

Rapport de majorité : par Luc Lavarini

Rapport de minorité : par Ginior Rana Zolana

Considérant,

- l'obligation de la commune de respecter les lois, notamment celle concernant l'horaire continu qui entrera en vigueur à la rentrée 2014,

- la volonté de la commune de garantir un accueil professionnel aux élèves fréquentant le parascolaire,
- la nécessité de garantir aux parents un encadrement professionnel de la prestation,
- la responsabilité de la commune concernant cette prestation,
- les statuts du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire GIAP,
- le tableau de réflexion sur les critères pertinents,
- le préavis de la commission sociale et culture lors de sa séance du 2 octobre 2012,
- le rapport de majorité de la commission sociale et culture du 15 octobre 2012,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal accepte**

1. De poursuivre la collaboration avec le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) pour l'accueil parascolaire.

Cette délibération est adoptée par 10 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions.

VII RÉPONSE DU MAIRE À LA MOTION M-1015 POUR ENTREPRENDRE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR LE SITE DE LA FERME DE COMPESIÈRES

Faisant suite à la motion M-1015 déposée par M. P. Barbey, **M. A. Walder** a contacté l'archéologue cantonal qui s'est montré intéressé par la proposition d'entreprendre des fouilles archéologiques sur le site de la ferme de Compesières. Néanmoins, il n'est pour l'instant pas certain d'avoir la capacité financière et les ressources nécessaires pour entreprendre ce travail. Selon sa proposition, M. A. Walder le contactera au printemps prochain.

M. P. Barbey remercie la mairie d'avoir entrepris cette démarche ; il espère que l'archéologue aura les disponibilités et l'argent nécessaires à cette entreprise et attend le printemps avec impatience.

VIII DÉCISIONS DE L'AG DE L'ACG DU 29 SEPTEMBRE 2012 RELATIVE À LA CONTRIBUTION ANNUELLE DES COMMUNES EN FAVEUR DE L'ACG

Le Conseil municipal a la possibilité de s'opposer à une décision prise lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) par le biais d'une résolution. La décision concernée ce soir est la contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG qui s'élève à CHF 3.- par habitant pour les communes et à CHF 2.- pour la Ville de Genève. **M. A. Walder** rappelle que l'ACG représente les communes dans passablement de dossiers, qu'elle est un interlocuteur privilégié du Conseil d'Etat et qu'elle est régulièrement appelée à siéger dans les commissions du Grand Conseil.

IX PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Rapports des présidents de commission – confidentialité

M. B. Boymond s'interroge sur la confidentialité lors des rapports des présidents en séance plénière du Conseil municipal. Les débats en commission étant secrets, il pense que les présidents devraient observer une certaine retenue lorsqu'ils exposent l'activité de leur commission en séance publique.

De même, il s'interroge sur la présence de nombreux téléphones et ordinateurs portables qui pourraient être utilisés à des fins d'enregistrement.

Le procès-verbaliste d'une séance de commission peut enregistrer les débats s'il en fait la demande au préalable. **M. A. Walder** ajoute que l'enregistrement doit être détruit après usage.

M. Ch. Hottelier rejoint M. B. Boymond quant à sa remarque sur la présentation orale des présidents de commission.

2. Giratoire de Compesières

Le giratoire de Compesières est la cause de nombreux accidents ; **M. D. Fischer** propose à l'Exécutif de signaler sa dangerosité lors de sa prochaine séance avec la DGM.

3. Bornes lumineuses

De nombreuses bornes lumineuses clignotantes ont été installées à Charrot et à proximité du stade de football. A l'approche de l'hiver, **M. D. Fischer** propose une vérification du fonctionnement de ces dernières, certaines étant défectueuses.

4. Sécurité

M. N. Dewaele a récemment lu dans la presse un article sur la sécurité dans les communes rurales. Bardonnex était présentée comme une commune spécialement touchée par les cambriolages et agressions ; or les statistiques ne sont pas si flagrantes. Il aimerait démentir cette information pour ne pas inquiéter les gens.

Un cambriolage est déclaré tous les 20 jours à Bardonnex alors que 320 cambriolages sont déclarés sur le canton dans le même laps de temps. De l'avis de **M. A. Walder**, ceci ne signifie pas qu'il ne faut rien faire ; aussi prône-t-il la communication et l'entraide entre voisins. Il rappelle la présence d'une patrouille de surveillance sur la commune et, faisant suite à cet article paru dans la presse, il indique qu'il a écrit un article sur la page « news » du site internet de la commune et indiqué des liens utiles faisant part de recommandations pour une meilleure sécurité.

M. O. Sauty a été nommément cité dans l'article cité par M. Dewaele ; il précise qu'il n'a jamais dit ce qui a été écrit.

5. Commissions – divers

Mme M. Devins aimerait des compléments d'information quant à l'intérêt de l'Exécutif pour les divers des commissions.

M. A. Walder précise que des discussions peuvent s'engager au sein des commissions sans qu'un projet ne soit déposé au Conseil municipal. Ceci ne sera plus possible s'il est décidé que tout doit passer par le Conseil municipal avant d'être traité en commission, d'où le problème de l'autosaisie des dossiers par les commissions. Si les projets sont directement envoyés en commissions, ces dernières vont se retrouver avec des propositions de l'Exécutif qui n'auront jamais été discutées auparavant ; en procédant de la sorte, M. A. Walder craint que les commissaires aient plus à perdre qu'à gagner.

6. Route des Hospitaliers – piste cyclable

Un voisin de **Mme M. Barrillier** lui a fait remarquer que la piste cyclable bordant la route des Hospitaliers était réservée aux cycles alors qu'elle est fréquemment empruntée par des piétons, des trottinettes, etc. Pour des questions d'assurance, cette personne est inquiète car elle la parcourt fréquemment avec son épouse handicapée.

Ce point a d'ores et déjà été soulevé par Mme H. Schneuwly ; **M. A. Walder** l'informe qu'il sera discuté lors de la prochaine séance avec la DGM mais il semblerait que la piste soit trop étroite pour être mixte. Dans tous les cas, la route et la piste cyclable sont cantonales et la décision revient donc à l'Etat.

7. Musicales de Compesières

La commune de Bardonnex est très bien dotée au niveau culturel. **M. F. Giacobino** ayant participé aux récentes « Musicales de Compesières » estime que la commune devrait faire plus pour soutenir ces associations organisatrices et bénévoles, notamment dans la communication.

Mme S. Schrag informe que le repas de remerciement de Festiverbant s'est déroulé au même moment ; 80 bénévoles étaient présents dont les trois quarts proviennent de la commune de Bardonnex, ce qui explique peut-être la faible participation des habitants.

8. Soutien à la paroisse protestante de Plan-les-Ouates (D-1312)

Absent lors de la dernière séance du Conseil municipal, **M. F. Giacobino** a constaté que la commune s'était appuyée sur le nombre estimé d'habitants de confession protestante pour le calcul du montant attribué. Il craint qu'elle n'ait ouvert une boîte de Pandore en procédant de la sorte. En effet, tout autre groupement religieux pourrait se voir en droit de réclamer une certaine somme selon son nombre d'adeptes, ce qui n'est pas le cas.

M. O. Sauty relève la pertinence de la remarque de M. F. Giacobino.

9. Règlement du Conseil municipal

M. P. Barbey demande si le nouveau règlement du Conseil municipal sera imprimé, relié et distribué aux membres du Conseil municipal.

La dernière version sera mise sur CMnet. **M. A. Walder** ajoute qu'elle pourra également être trouvée sur le site Internet de la commune et être distribuée en version papier.

10. Commission – vote des commissaires

Dans le cadre du projet Indépendance de *La P'tite Bouffe*, **M. Ch. Hottelier** aurait souhaité, les procès-verbaux des commissions étant secrets, que le résultat du vote soit nominatif. Il demande au Bureau du Conseil municipal de réfléchir à cette possibilité.

11. CRR – Centre de réadaptation des rapaces

M. Ch Hottelier s'est adressé au CRR pour obtenir des documents tels que comptes et budgets en vue du traitement du P-D-1315 par la CEDD. Il lui a été répondu que ces informations avaient été transmises à la mairie. **M. Ch. Hottelier** souhaiterait que ces documents soient, si possible, remis aux commissaires concernés avant la séance pour étude.

M. N. Dewaele indique qu'il a pris la liberté de récupérer ces documents en début d'année 2013 et qu'il les transmettra aux membres de la CEDD.

12. Parcelle agricole enclavée

M. O. Sauty espère avoir un retour du projet envisagé sur la parcelle agricole enclavée. Il préférerait que la commune dise ce qu'elle envisage, tels un parking ou une boucle de bus, plutôt que d'entendre le souhait de la direction générale de l'aménagement du territoire.

M. A. Walder précise que la parcelle concernée est privée et que l'Etat, dans le but de débloquer la situation du logement à Genève, a procédé à diverses études sur différentes parcelles agricoles enclavées. La commune ayant été contactée par la personne mandatée par l'Etat, elle a pu prendre connaissance du premier projet qui consistait principalement à du logement. La route nationale française passant à proximité, la commune a suggéré à l'Etat de prévoir une petite zone d'activité qui ferait paravent aux habitations existantes et envisagées. **M. A. Walder** fera part de la teneur de la prochaine rencontre en commission de l'aménagement.

12. Adoption du budget 2013

Le budget 2013 a été adopté en 20 secondes ; **M. O. Sauty** félicite l'Exécutif pour son travail.

13. Bâtiment artisanal

M. P. Barbey demande si la Tuilerie aura un droit de regard sur les constructions qui seront érigées sur la parcelle que la commune est en passe d'acquérir.

La Tuilerie a demandé d'inscrire, dans l'acte de vente, qu'elle soit consultée si des modifications devaient être apportées au bâtiment dont la demande d'autorisation est en force actuellement. **M. A. Walder** précise que ses dirigeants craignent l'affluence de trop de véhicules sur le site, ce qui les gênerait dans leur exploitation.

14. La P'tite Bouffe

L'assemblée ayant fait part de sa crainte quant à l'horaire continu en 2014, **M. G. Rana Zolana** serait heureux que *La P'tite Bouffe* présente un nouveau projet une fois cette date butoir passée.

15. Conseil municipal – procès-verbal de la dernière séance

Mme T. Hoyos Bajrami aimerait remercier le maire d'avoir mis en avant le fait qu'elle ait maladroitement exprimé le divers dont elle a fait part lors de la dernière séance du Conseil municipal. Elle aimerait souligner, en rapport à son honnêteté intellectuelle, que des remarques relatives au procès-verbal peuvent être faites lors de la séance du Bureau et avant que celui-ci ne soit envoyé à l'ensemble des conseillers. Elle pensait que la remarque qu'elle avait faite ironiquement avait été reçue en tant que telle. Elle est très satisfaite que le point litigieux ait été retranscrit dans son intégralité ; le problème de sécurité dans le préau de l'école apparaissant ainsi clairement.

X CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	22.11.12	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	04.12.12	18h30	Salle des commissions
	EDD	20.11.12	18h30	Salle des commissions
	Finances	26.11.12	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	03.12.12 07.01.12	19h00 18h30	Salle des commissions Salle des commissions
	Sociale et culture	29.11.12	18h30	Salle polyvalente
	Bureau	06.12.12	18h30	Mairie
	Conseil municipal	18.12.12	20h30	Salle des chevaliers
	Compesières en lumières	30.11.12	18h30	Cour de la commanderie
	Course du Conseil municipal	08.06.13		

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié à la salle des commissions, lève la séance à 22h30.

Tatiana Hoyos Bajrami, présidente

Genève, le 17 novembre 2012/fb